



ÉCOLE DE SALVAN ORGANISATION DE LA JOURNÉE SCOLAIRE

Informations pour la rentrée 2026-2027

Horaires des classes

L'objectif de cet horaire est de réduire autant que possible la pause de midi pour offrir du temps aux enfants en fin de journée. Voici l'horaire définitif retenu :

- Le matin de 8h15 à 11h35.
- L'après-midi de 12h50 à 15h25.

La cloche sonne 5 minutes avant le début de l'école, soit à 8h10 et à 12h45.

Repas au restaurant scolaire (3H-8H) ou à l'UAPE (2H)

Étant donné que le temps à midi pour rentrer à la maison est relativement court, la Commune de Salvan organise un repas au sein du restaurant scolaire Le C'ECOOLE. Les enfants de 3H à 8H peuvent y manger sous la surveillance du personnel enseignant ; les enfants de 2H mangent à l'UAPE sous la responsabilité de son personnel.

Une cuisinière professionnelle est engagée par la Commune. Celle-ci doit respecter le cahier des charges des labels « Fourchette Verte » et « Cuisinons notre région ». Elle est accompagnée d'une employée de cuisine. L'équipe de cuisine peut adapter les repas en fonction des allergies ou des intolérances des enfants. Seuls les menus « végétarien » et « sans porc » sont pris en compte.

Le prix d'un repas a été fixé à 4.- francs. Le total est facturé chaque mois aux parents en fonction des inscriptions. À savoir que la Commune participe à hauteur d'environ 8.- francs, puisque le coût d'un repas a été budgétisé à hauteur de 12.- francs.

L'inscription pour les repas se fait via le formulaire en ligne au printemps pour l'année suivante et est valable pour l'année entière. En cas de changement durable durant l'année, les parents contactent le secrétariat des Écoles de l'Arpille (dirp.arpille@edu.vs.ch ou Marie-Laure Guex sur Klapp).

Les autres changements possibles pour modifier les inscriptions :

- o Changements de situation professionnelle (préavis de 1 mois)
- o Autres changements (avant le 15 août ou pour le mois de janvier).

Pour les élèves de 2H qui vont à l'UAPE le jeudi matin, les frais de garde sont facturés jusqu'à 12h45. Le prix du repas est aussi fixé à 4 francs.

Les repas manqués pour absences en raison de maladie ou de congé accordé ne seront pas facturés dans le cas où l'absence est annoncée via Klapp avant 8h15 (y compris pour les élèves de 2H).

Les changements exceptionnels (inscriptions ou désinscriptions) sont autorisés pour un maximum de 4 par année scolaire. Ils ne pourront pas être cumulés sur plusieurs années. Ils sont à annoncer au plus tôt par Klapp à Marie-Laure Guex.

Les parents avec des horaires de travail irréguliers pourront inscrire leurs enfants de mois en mois. Le planning est à transmettre un mois à l'avance directement au secrétariat (dirp.arpille@edu.vs.ch).

Devoirs surveillés

Les préinscriptions se font via le formulaire en ligne. Celles-ci nous permettront d'envisager la demande. Les inscriptions définitives ont lieu à la rentrée scolaire.

Le prix d'inscription est de 15.- CHF par période. Les inscriptions se passeront par périodes d'environ 8 semaines. Les études se dérouleront le lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 16h10. Un planning exact des jours d'études sera transmis aux parents qui y inscrivent leurs enfants. Il sera possible d'inscrire son enfant pour l'année entière afin d'éviter de remplir le formulaire d'inscriptions à chaque période.

La facturation se fait par période. Voici un tableau récapitulatif des couts prévus.

Mon enfant est inscrit 1 soir par semaine, je paie	15 CHF 60 CHF	par période par année
Mon enfant est inscrit 2 soirs par semaine, je paie	30 CHF 120 CHF	par période par année
Mon enfant est inscrit 3 soirs par semaine, je paie	45 CHF 180 CHF	par période par année

Transports

Les horaires des transports seront transmis d'ici le mois de juin.

Les décisions suivantes ont d'ores et déjà été prises par le Conseil communal :

- La course de 11h35 circulera tous les jours et fera la tournée des villages.
- La course du jeudi, pour arriver à 12h45, fonctionnera uniquement pour les 2H concernés et ne fera pas le tour des villages.
- Une course est organisée après l'étude, vers 16h15, le lundi, mardi et jeudi ; pour autant qu'il y ait des enfants concernés.

Activités extrascolaires

Les sociétés communales et des sociétés privées établies sur la commune proposent des offres pour les enfants de la Commune dès 15h30. Nous avons ainsi pu éditer une petite brochure et nous encourageons vivement les enfants à s'inscrire aux différentes activités suggérées.

Il est à préciser que celles-ci ne sont pas subventionnées par la Commune et que l'école n'est plus responsable des enfants au-delà de 15h30.

Nous avons volontairement épuré la présentation des différentes activités. Vous trouverez des informations complémentaires (flyer, présentation détaillée...) sur le site des Écoles de l'Arpille, rubrique « Activités extrascolaires » (disponible depuis la page d'accueil, vélo blanc sur fond vert). Le code QR permet de joindre directement la page du site.

**Retrouver des détails sur les activités et
d'autres propositions d'activités sur le
site des Écoles de l'Arpille !**

**Bienvenue sur le site internet des Écoles
de l'Arpille**



DOCUMENTS
OFFICIELS



SANTÉ ET
PRÉVENTION



ACTIVITÉS
EXTRASCOLAIRES



CONTACTER LA
DIRECTION

www.ecoles-arpille.ch